

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Crachier

4.2.a. Documents graphiques du règlement

Echelle 1/5000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 14 octobre 2019.

Le Maire,
Nadine ROY



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du centre-village
- Ub** Zone agglomérée de faible densité à proximité du centre-village
- Ue** Zone d'équipement public
- Uh** Zone agglomérée d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Uia** Zone d'activité économique

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, AlpGéorisques, Février 2015

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)**
 - RC** Risque de crue des rivières
 - RI** Risque d'inondations (RI et RI1)
 - RT** Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
 - RV** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
 - RG** Risque de glissement de terrain
- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)**
 - Bi'** Risque Inondations en pied de versant (Bi'1 et Bi'2)
 - Bv1** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
 - Bg2** Risque de glissement de terrain
- Etang**

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

- Pipeline TRANSGIL ETHYLENE (TUE)**
 - SUP1 (270 mètres)
 - SUP2 (55 mètres et 20 mètres)
 - SUP3 (45 mètres et 15 mètres)
- Pipeline SPMR**
 - SUP1 (125 mètres)
 - SUP2 (15 mètres)
 - SUP3 (10 mètres)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

- Espaces Boisés Classés**
- Espace Boisé Classé (arbre remarquable)**
- Elément Naturel Remarquable du Paysage**
- Co** Corridor écologique
- Zh** Zone humide

AUTRE SERVITUDE D'UTILISATION DES SOLS

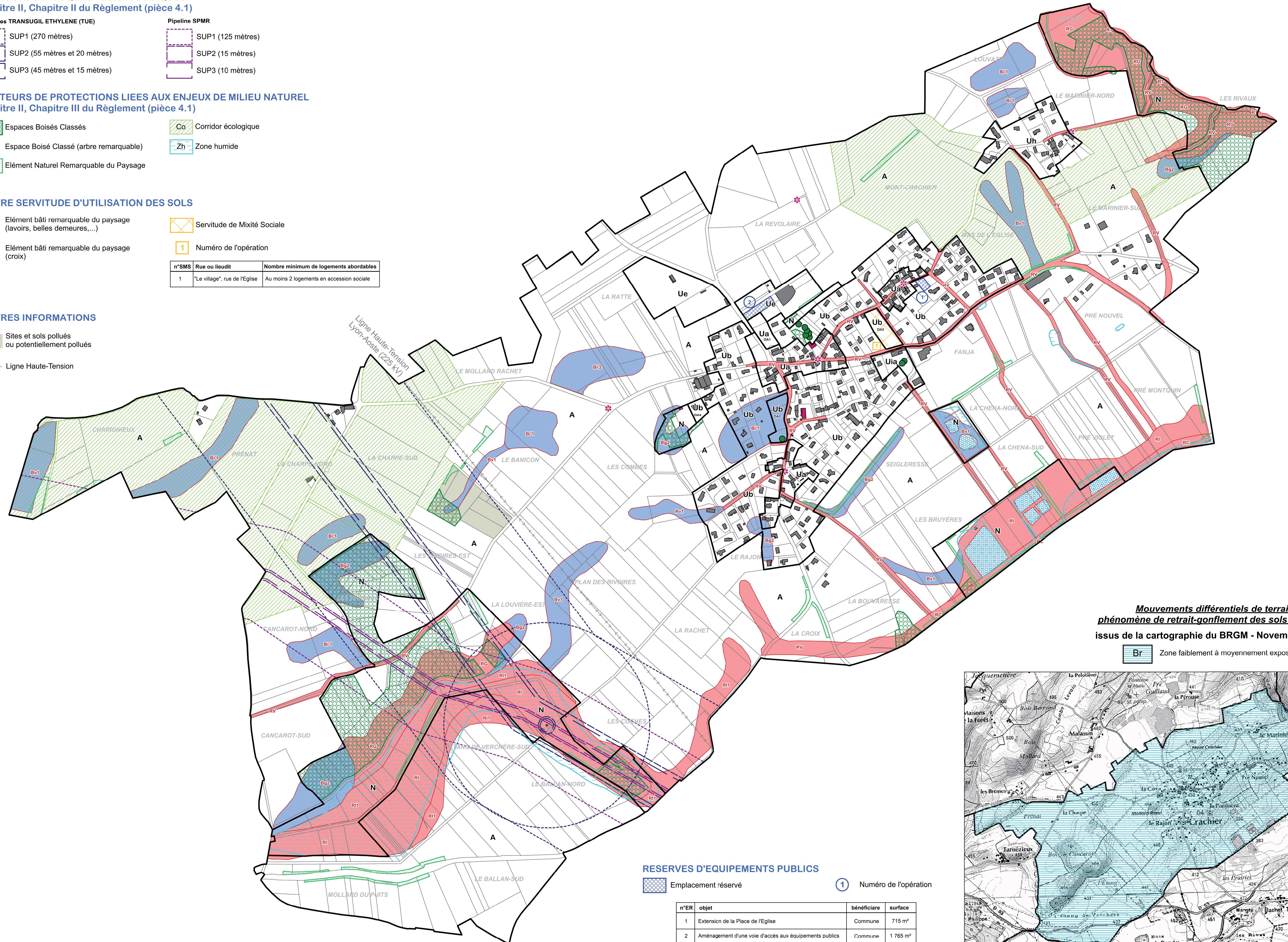
- Elément bâti remarquable du paysage (lavoirs, belles demeures,...)**
- Elément bâti remarquable du paysage (croix)**
- Servitude de Mixité Sociale**
- 1** Numéro de l'opération

n°SMS	Rue ou lieu dit	Nombre minimum de logements abordables
1	"Le village", rue de l'Eglise	Au moins 2 logements en accession sociale

AUTRES INFORMATIONS

Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

←←← Ligne Haute-Tension



Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

Br Zone faiblement à moyennement exposée

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé**
- 1** Numéro de l'opération

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Extension de la Place de l'Eglise	Commune	715 m²
2	Aménagement d'une voie d'accès aux équipements publics	Commune	1 785 m²

